

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
3 août 2017
n° 28 / 7741^e
pages 1601 à 1648

CHRONIQUES / Devoir de vigilance des sociétés

La responsabilité civile dans la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

> Anne Danis-Fatôme et Geneviève Viney 1610

Loi « Sapin 2 » et devoir de vigilance : l'entreprise face aux nouveaux défis de la *compliance*

> Xavier Boucobza et Yves-Marie Serinet 1619

ÉDITORIAL

1601 Des fourmis et des hommes, Michel Vivant

ACTUALITÉS

1604 Pratique commerciale déloyale : application aux activités des sociétés de recouvrement

1605 Affaire *Vincent Lambert* : procédure d'examen de l'interruption des traitements

1606 Compétence européenne : action directe de l'employeur de la victime contre l'assureur

POINT DE VUE

1608 Le mariage à trois et la contractualisation, Xavier Labbé

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1626 **Panorama** : Droit des dessins et modèles interne et communautaire, Jean-Christophe Galloux et Jean Lapousterle

1635 **Notes** : À cheval prescrit on ne regarde plus les dents (la prescription de l'action en nullité des marques déceptives), note sous *Com. 8 juin 2017*, Frédéric Pollaud-Dulian

1640 Des éléments d'information permettant à la SAFER d'exercer utilement son droit de préemption, note sous *Civ. 3^e, 16 mars 2017*, Franck Roussel

1644 Pas d'égalité de traitement à géométrie variable entre le salarié handicapé et le fonctionnaire handicapé en droit de l'Union, note sous *CJUE 9 mars 2017*, Augustin Boujeka

ENTRETIEN

1648 Isabelle de Silva - Pratiques anticoncurrentielles : amende record pour Google

DALLOZ



Version numérique incluse*



321728



9 17 82243 217285

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Août 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine de la fibre : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un supplément
« Table semestrielle 2017 »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1601

Des fourmis et des hommes



ACTUALITÉS

1604

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Pratique commerciale déloyale:
application aux activités des sociétés
de recouvrement, CJUE 20 juill. 2017

1605

DROIT PUBLIC

Santé publique

Affaire Vincent Lambert: procédure
d'examen de l'interruption des traitements,
CE 19 juill. 2017

1606

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne: action directe
de l'employeur de la victime contre l'assureur,
CJUE 20 juill. 2017

1608 Le mariage à trois et la contractualisation
par Xavier Labbée



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1610 La responsabilité civile dans la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre
par Anne Danis-Fatôme et Geneviève Viney

1619 Loi « Sapin 2 » et devoir de vigilance : l'entreprise face aux nouveaux défis de la *compliance*
par Xavier Boucobza et Yves-Marie Serinet

PANORAMA

1626 Droit des dessins et modèles interne et communautaire
juin 2016 - juin 2017
par Jean-Christophe Galloux et Jean Lapousterle

NOTES

1635 À cheval prescrit on ne regarde plus les dents (la prescription de l'action en nullité des marques déceptives), *note sous Com. 8 juin 2017*
par Frédéric Pollaud-Dulian

1640 Des éléments d'information permettant à la SAFER d'exercer utilement son droit de préemption,
note sous Civ. 3^e, 16 mars 2017
par Franck Roussel

1644 Pas d'égalité de traitement à géométrie variable entre le salarié handicapé et le fonctionnaire handicapé en droit de l'Union, *note sous CJUE 9 mars 2017*
par Augustin Boujeka



ENTRETIEN

1648 Isabelle de Silva
Pratiques anticoncurrentielles : amende record pour Google

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 7 septembre 2017**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**